

Mettre en œuvre

# LES INTELLIGENCES CITOYENNES

Une méthodologie de Majo Hansotte



[www.mondefemmes.org](http://www.mondefemmes.org)

## 12• Rationaliser et argumenter les exigences de changement

*Les 4 catégories de la délibération démocratique peuvent servir à organiser et à défendre les exigences de changement proposées par un collectif dans son agir. Comment élaborer un dossier de presse, construire une plateforme ou une charte, proposer un texte parlementaire, réaliser un « flyer » pour soutenir l'action ?*

### La démarche de travail

Reprendre les exigences de changement, les classer par thématique ou catégorie. Éventuellement, se donner des priorités (voir fiche 5 – Focus sur les exigences de changement).

Une fois ce traitement opéré, il s'agit de défendre et d'expliciter les exigences de changement selon les quatre catégories proposées par Habermas.

### Le rapport au vécu – la collecte des expériences vécues

« Voilà les situations concrètes, injustes ou intolérables, qui ont motivé notre action ou qui nous mobilisent ».

### Le rapport au contexte - l'analyse des faits pertinents.

Il s'agit des données économiques, sociales, culturelles ou autres, locales et mondiales  
« Ces situations s'inscrivent dans tel contexte local ou plus large, contexte social, économique, culturel. Les faits qui entourent ces situations, les statistiques ou les données informatives éclairent les choses de telle et telle façon ».

### Le rapport au Juste – la confrontation au gouvernail

1. Les écarts par rapport au gouvernail.

2. Les propositions politiques : ce qui serait juste pour Nous Toutes et Tous.

« Voilà ce qui nous paraîtrait plus juste et plus démocratique en lien avec les situations, le contexte, les fondements démocratiques, les possibilités publiques et les ressources collectives ».

### Le rapport au Droit – la confrontation aux lois et aux règles

« Les situations vécues sont contraires à telle disposition du Droit national ou international ; nous pouvons nous appuyer sur telle disposition légale. Ou bien a contrario par rapport à ces situations, le Droit national ou international est en défaut et devrait évoluer ».

Les rapports au Vécu et au Juste nous appartiennent totalement en tant que citoyens et citoyennes ; les experts et les juristes n'ont pas à nous les dicter. En revanche, en ce qui concerne les rapports au contexte et au Droit, nous pouvons nous faire aider pour disposer d'éclairages pertinents, nous permettant à la fois d'argumenter nos choix d'actions, de les construire et de les renforcer.

## 13• Pratiquer la dynamique d'une délibération (I)

*Réfléchir et délibérer pour construire une intelligence collective et adopter une résolution qui soit le plus possible juste, cela se construit en 4 temps, pouvant être mis en interaction ou traités en spirale (soit le même chemin en approfondi).*

### La construction d'une délibération démocratique

#### L'appel au vécu :

- Cette première étape amène à exprimer les émotions et expériences de chacun et chacune par rapport au problème posé.
- Ou encore, on peut témoigner d'émotions ou d'expériences vécues par d'autres personnes que nous connaissons et qui font écho pour nous.
- Le rapport au vécu nous appartient pleinement en tant que citoyens, citoyennes.

#### L'analyse des faits, du contexte :

- Cette deuxième étape examine, dans le présent et le passé, les faits ou les éléments objectifs du contexte dans lequel s'inscrivent les récits vécus, qui demandent de s'informer, d'enquêter, de faire appel à des personnes ressources.
- Une telle préoccupation est particulièrement importante à une époque où le Net permet à chacun de se transformer en journaliste et de faire circuler des informations, sans processus de vérification. Voilà pourquoi se développe le « Data journalisme » qui tente de restaurer une rigueur des faits.

#### La référence aux principes démocratiques et le rapport au juste :

- Cette troisième étape pose à toutes les personnes participantes la question suivante :  
Ce qui est bien pour nous, est-ce juste pour nous tous et toutes ?
- Comment respecter la liberté des autres, l'égalité des droits...?
- Cette étape met à l'épreuve le gouvernail. Les options ou résolutions proposées par les membres du groupe ne contredisent-elles pas les principes démocratiques, leur interaction ? Cette étape amène donc à sélectionner ou à hiérarchiser les arguments et les propositions, afin d'adopter une résolution légitime, c'est-à-dire en lien avec le Nous Tous et Toutes. Comme le rapport au vécu, le rapport au juste nous appartient pleinement en tant que citoyens, citoyennes.

#### Le rapport au Droit :

- Cette étape de l'intelligence collective examine les règles en vigueur ou le Droit pour voir s'ils peuvent être utilisés comme appuis ou bien pour voir s'ils sont injustes et donc demanderaient à être revus.
- En effet, le Droit n'est pas toujours juste.
- Cette étape peut nécessiter l'apport de personnes-ressources.

## 13• Pratiquer la dynamique d'une délibération (II)

### Dynamique d'une délibération démocratique

*Pratiquer une délibération démocratique fait vivre un trajet complexe que nous pouvons schématiser en quatre pôles, permettant de construire une résolution légitime et valide.*

#### Le rapport au Sincère (le vécu) :

Ce que nous croyons est-il à mettre en relation avec des situations vécues ou ressenties comme injustes?

#### Le rapport au Juste :

Etant donné les vécus et leur contexte, quelle résolution proposer ? Ce qui est bien pour nous, est-ce juste pour le monde ?

Mettre en œuvre le gouvernail



#### Le rapport au Vrai (le contexte) :

Quelles informations pertinentes renforcent ou contredisent notre vécu ou notre perception ?

Dans quel contexte économique, social, politique ou autre s'inscrit notre vécu ?

#### Le rapport au Droit :

Quelles Lois ou règles peuvent nous servir de références ?

Quelles Lois ou règles nous posent problème ?

### Poser des actes de paroles coopératifs et constructifs :

- Ils encouragent l'expression des situations, l'analyse des faits, la récolte d'informations, la reformulation, la synthèse.
- Ils amènent des propositions positives, des questions utiles.
- Ils favorisent le doute et la vigilance critique, l'explicitation des divergences et désaccords.

### Éviter les actes de paroles compétitifs et narcissiques :

- Ils servent uniquement à mettre en valeur les personnes.
- Ils pratiquent l'intimidation, la moquerie, le persiflage, la manipulation...
- Ils veulent déstabiliser les participants au débat plutôt que chercher la vérité.
- Ils empêchent le sérieux du travail collectif par des interventions «spectacle».

## 14• Favoriser les conditions d'une délibération

*Une délibération nécessite la mise en place de conditions éthiques et méthodologiques pour pouvoir prétendre à la validité et à la légitimité.*

### Condition 1 : un référentiel commun pour une légitimité

Un débat se doit d'être triangulé par des repères tiers, à savoir les principes fondateurs d'une démocratie (le gouvernail). Sans cette référence, sans ce socle commun, un débat devient un simple rapport de force, ouvert à toutes les sauvageries, alors même qu'il est censé incarner un lieu de mise en suspens des violences, pour construire une intelligence collective par la raison.

### Condition 2 : des actes de parole coopératifs et non compétitifs

Le philosophe allemand Habermas parle de délibération démocratique et non de débat. Parler, c'est agir, c'est poser un acte qui a des effets. Parler, c'est donc s'engager et prendre une responsabilité. Pour Habermas, en démocratie, lorsque l'on entre dans une délibération argumentée, il est important de poser des actes de parole qui traitent l'autre comme un sujet égal à soi et non comme un objet, de mettre en suspens les compétitions rhétoriques.

### Condition 3 : une validité procédurale

Une délibération se construit grâce à une procédure dans laquelle chacun s'engage le plus honnêtement possible, pour élaborer collectivement la meilleure résolution possible. La valeur d'une délibération démocratique est procédurale ; procédure qui permet de valider et de légitimer le résultat. Chaque personne peut entrer dans une délibération démocratique avec ses convictions, quels qu'en soient les contenus. À condition toutefois qu'elle accepte l'idée selon laquelle, au terme d'une procédure valide, ce à quoi elle croit le plus personnellement ne sera pas nécessairement retenu comme résolution commune.

Cette procédure associe plusieurs registres et plusieurs moments distincts : un processus lent, social, culturel, ne s'enfermant pas dans un seul lieu et qui passe par :

- l'ouverture réciproque aux témoignages et aux récits (synchroniques ou diachroniques) des acteurs et actrices (d'aujourd'hui et d'hier)
- la mise en contexte des récits subjectifs et pluriels par des analyses rigoureuses, scientifiques
- l'invention par les personnes participantes de solutions ou de résolutions nouvelles, se dégageant de l'articulation complexe des vécus subjectifs (souvent contradictoires) et de leur contextualisation rigoureuse ou objectivante
- la mise à l'épreuve, par le gouvernail des 4 principes, des résolutions imaginées par les personnes participantes : ce que nous proposons est-il juste pour Nous Tous et Toutes ?
- la confrontation au Droit des résolutions imaginées par les personnes participantes, dans une perspective innovante.

# 15• Construire une délibération (I)

*Une délibération ne se pratique pas en une ou deux heures dans un même lieu : sortir de l'unité de temps et de l'unité de lieu. Les différentes étapes peuvent être pratiquées à des moments différents, selon des processus différents et intégrer des écarts de temps importants.*

## Démarche du groupe

Il s'agit bien d'une délibération et non d'un simple débat, puisqu'une résolution commune en est l'enjeu. Le terme « résolution » est préféré à celui de « décision ». Une décision se donne en effet comme ponctuelle, définitive et non réversible. Elle se situe principalement dans le registre de l'efficacité. La résolution se donne, elle, comme pouvant être revue (faillible) et elle intègre des choix éthiques et politiques, au-delà du simple problème de départ. Attention ! Il est important de se donner collectivement une méthode pour interroger les actes de parole posés !

- **1er temps : LE VÉCU, émotions et expériences**

De quelles expériences pouvons-nous parler en lien avec le problème posé ? Ces expériences sont recueillies et mises en relation les unes avec les autres, en utilisant le processus de compréhension (le lien des expériences racontées avec celles que je connais, les émotions, les exigences qu'elles provoquent chez moi). Ce recueil peut se faire en réunissant les personnes dans un même lieu ou bien en sollicitant les témoignages via le Net par exemple, de façon à ce que chacun-e puisse les découvrir à son aise et se situer, avant de rencontrer les autres.

- **2e temps : LE QUESTIONNEMENT, un moment charnière**

Après ce premier temps et avant le deuxième, il s'agit de produire collectivement un ensemble de questions, tous azimuts, suscitées chez chacun-e par la narration des situations. Lorsque des réactions spontanées surgissent en termes d'affirmations ou de convictions, il s'agit de les transformer en questions, car on ne peut travailler avec des affirmations fermées.

Ensuite, il s'agit de classer ces questions par thèmes et de se donner un agenda de travail, sélectionnant les thèmes à traiter. Les questions touchant au contexte et aux faits objectifs seront traitées en deuxième temps par des démarches d'informations ou d'appel à des experts. Les questions touchant aux choix éthiques et politiques seront traitées dans le troisième temps du travail. Par ailleurs, est intéressante également une démarche dynamique mettant, par exemple, en confrontation les faits et le Droit, le vécu et les choix éthiques. On peut aussi adopter une démarche en spirale.

- **3e temps : LES FAITS, enquête et informations**

Quelles sont les données matérielles, financières, économiques, sociales et autres, locales ou mondiales qui influencent les situations ? Voir les sources informatives. Quelles sont nos contraintes ? Intégrer déjà pour ce point des éléments du 4<sup>e</sup> temps. Quelles sont nos possibilités ? Quelles sont les obligations liées aux pratiques et fonctions des uns et des autres ? Quelles marges de manœuvre se dessinent ?

## 15• Construire une délibération (II)

### • 4e temps : LE JUSTE, les choix éthiques et politiques

À quelles difficultés vécues et à quelles contraintes donner la priorité ? En fonction de quels principes ou choix éthiques et politiques ? Quelles solutions, revendications ou perspectives proposer ?

Mettre les résolutions envisagées à l'épreuve du gouvernail. Les options que nous prenons (bonnes pour nous) sont-elles justes pour tous ? Comment le vérifier ? Vont-elles être justes pour les autres acteurs concernés ?

#### Anticiper les conséquences d'une résolution : est-ce juste pour ?

4 mises à l'épreuve :

- L'épreuve de la collectivité proche ou lointaine (quartier, village, nation, monde).
- L'épreuve de l'anticipation dans l'espace : est-ce juste pour d'autres ailleurs ?
- L'épreuve de l'anticipation dans le temps : est-ce juste pour aujourd'hui et demain ?
- L'épreuve de la réversibilité : ce qui est bon pour d'autres est-ce juste pour nous ?

### • 5e temps : LE DROIT, le rapport aux règles et aux lois

Quelles sont nos obligations légales ? Que disent les textes de lois, les circulaires, les règlements d'ordre intérieur ? Les situations vécues relèvent-elles du Droit national ou international ? Doit-on tenir compte d'usages contraignants non strictement juridiques ? Les règles ou le Droit en vigueur peuvent-ils nous servir et nous soutenir ? Ou bien a contrario, ces règles ou ce Droit sont-ils en décalage, voire en défaut, par rapport aux situations ?

